

L'accès au marché européen pour les produits bois tropicales

Ralph M. RIDDER
ralph.ridder@atibt.org

Situation souhaitable

- Conformité des produits bois tropicales avec les normes européennes.
- Mise en œuvre FLEGT: Accord de Partenariat Volontaire (APV), Règlementation sur le Bois de l'UE (RBUE), politiques d'achat publique (PAP).
- Fonctionnement et reconnaissance FSC comme seule éco-certification.

Situation actuelle: Normalisation

- Manque d'actualisation des données scientifiques des essences tropicales commerciales (manque de financement) pour assurer la qualification des propriétés des bois et de leur utilisation.

Situation actuelle: FLEGT

- Accords de partenariat volontaire (APV): Complexité (durée) de la mise en œuvre sous-estimé.
- Règlement sur le bois de l'Union Européenne (RBUE): Problème de communication. Phase de transition peu claire.
- Politiques d'achat publique (PAP): Manque de la mise en œuvre.

Situation actuelle: Certification

- Multitude de systèmes de certification, légalité: TLTV, OLB, durabilité: FSC (PEFC), guerre entre les systèmes, confusion sur les différents labels au marché.
- Gouvernance FSC interne bien complexe.
- Faible connaissance des labels, faible demande pour produits certifiés, concurrence des autres matériaux / bois tempérés et boréales.
- FSC n'est pas (encore) reconnu par le RBUE.

L'accès au marché européen pour les produits bois tropicales

Ralph M. RIDDER
ralph.ridder@atibt.org